Envoyé en préfecture le 06/02/2023
Reçu en préfecture le 06/02/2023
Publié le
ID : 077-217705011-20230206-88_2023_072-DE

Collectivité de VILLECERF

Conseillers afférents au conseil municipal : **13**
Conseillers en exercice : **13**
Conseillers qui ont pris part à la délibération : **11 présents et 2 représentés**

Date de la convocation du conseil municipal : **30 janvier 2023**
Date d'affichage : **31 janvier 2023**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 6 février, à 18 h

Le conseil municipal de la commune de Villecerf dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François DEYSSON, maire.

Présents : François DEYSSON ; Jacques ILLIEN ; Mélanie LAMOTTE ; Patrick REBEYROL ; Emmanuel CENDRIER ; Franck ÉTANCELIN ; Claude LAZARO ; Fabien HERREMAN, Antonio TAPADAS ; Carlos VALERO ;

Pouvoirs excusés : Jean-Paul LENFANT donne pouvoir à Claude LAZARO ; Louis de ROYS donne pouvoir à François DEYSSON ; Nadia LEFAY donne pouvoir à Mélanie LAMOTTE

Absents : /

Secrétaire de séance : Jacques ILLIEN a été élu secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION 8.8/2023-072

OBJET : Adhésion au Conservatoire d'Espaces Naturels d'Ile de France

Mélanie LAMOTTE explique

Depuis plus de 40 ans, les Conservatoires d'espaces naturels préservent et gèrent 3 800 espaces naturels, en France, dont plus de 1 000 sites ouverts au public. 6 millions de visiteurs fréquentent ces sites chaque année.

Ses 1000 salariés interviennent sur 145 000 hectares d'espaces naturels et sur plus d'une commune française sur 8, avec l'appui de milliers d'adhérents et de bénévoles, rassemblés sur un objectif : ***Agir pour la nature dans les territoires.***

Mélanie LAMOTTE rappelle

Avec le soutien de l'État, des collectivités territoriales et des partenaires privés, les Conservatoires d'espaces naturels, associations ouvertes au plus grand nombre, basent leurs actions sur cinq mots-clés, **"Connaître, protéger, gérer, valoriser et accompagner"**.

Le Conservatoire d'espaces naturels d'Île-de-France est issu de l'association *Pro Natura Ile de France*. Ce Conservatoire, qui se veut complémentaire des structures et dispositifs existants sur le territoire francilien, maîtrise foncièrement 310 hectares *(**dont 249 en Seine-et-Marne**, 60 en Essonne, 0,5 dans les Yvelines)* en grande majorité à travers des parcelles en propriété propre, répartis en une quinzaine de sites principaux, sur 50 communes.

Le Conservatoire d'espaces naturels d'Île-de-France renforce ainsi sa contribution à l'ambition portée par l'ensemble des partenaires et forces vives, autour de la nature et de la biodiversité en Île-de-France, tout en rejoignant le premier réseau associatif de gestion des espaces naturels.

Le Conservatoire d'espaces naturels d'Île-de-France poursuit plusieurs objectifs : l'acquisition, la protection et la gestion de sites naturels offrant une biodiversité riche et diversifiée. Son action est permise par les contributions financières de ses adhérents et donateurs *(personnes individuelles et plusieurs associations franciliennes)* et aussi grâce à l'aide de ses partenaires privés et institutionnels actuels *(Agence de l'Eau Seine- Normandie, Agence des Espaces Verts d'Île de France, fondations, entreprises et communes).*

Mélanie LAMOTTE précise

- L'intérêt, pour notre commune insérée dans le cadre de la vallée classée de l'Orvanne, d'adhérer au conservatoire d'espaces naturels d'Île-de-France au vu de l'ambition qu'elle porte de devenir un Espace Naturel Sensible ET du travail d'ores et déjà engagé au titre de la valorisation des zones naturelles.
- L'adhésion annuelle est fixée à 100 €, pour les communes < 3 500 habitants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des élus présents ou représentés

- D'adhérer au Conservatoire d'espaces naturels d'Île-de-France ;
- De s'acquitter du montant de l'adhésion annuelle, à savoir 100 € pour les communes < 3 500 habitants.
- D'inscrire cette somme au budget communal pour l'année 2023.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme, à VILLECERF, le 6 février 2023 ;

Acte rendu exécutoire après publication, le 7 novembre 2023, le maire, François DEYSSON

MAIRIE DE VILLECERF (Seine-et-Marne)